



Les Baraquins



Objet : Création du Dossier Médical Partagé (DMP)

Madame, Monsieur,

Le DMP (Dossier Médical Partagé) permet au médecin d'urgence (médecin de garde ou SAMU) d'avoir accès aux renseignements médicaux concernant votre santé ou celle de votre parent.

L'EHPAD « Les Baraquins » participe à la mise en place du DMP. Ce dossier ne peut être créé sans votre accord. Aussi, Le Médecin coordonnateur, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Les documents explicatifs ci-joint doivent nous permettre d'avoir votre accord ou non pour créer votre DMP ou celui de votre parent.

La Direction,



Coupon à retourner à l'EHPAD



Mme / M. autorise ou n'autorise pas (rayer la mention inutile)
le Dr Estève (médecin coordonnateur) à créer le DMP de Mme / M.
en utilisant la carte vitale.

Fait à :

Le : Signature